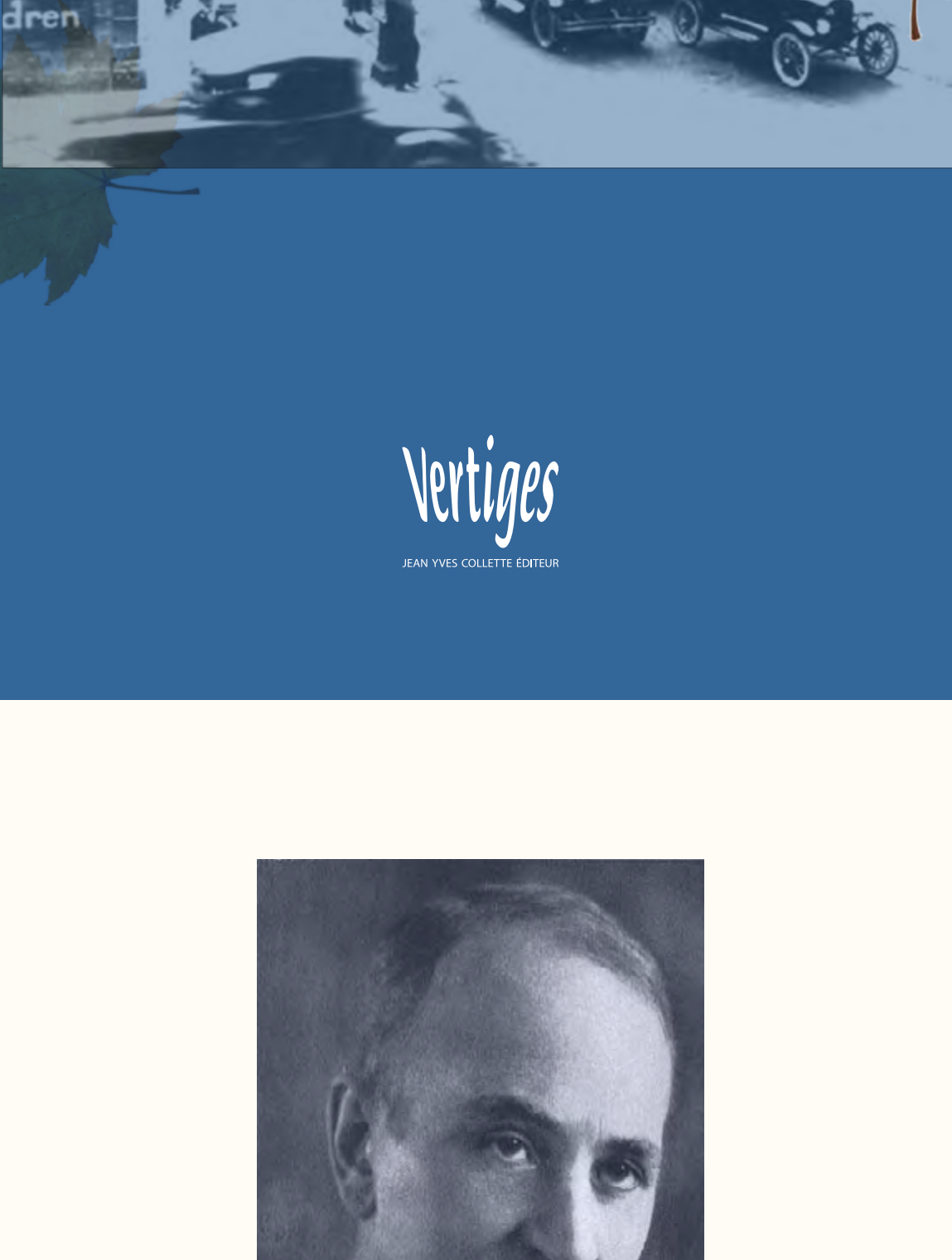


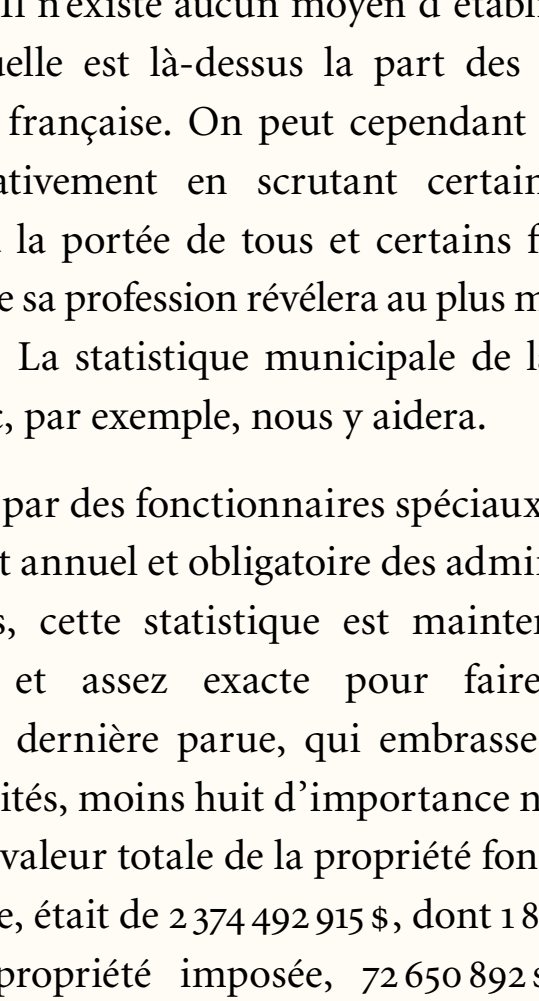
# LES CANADIENS FRANÇAIS

## et le développement économique du Canada



Vertiges

JEAN YVES COLLETTE ÉDITEUR



OLIVAR ASSELIN (1874-1937) fut journaliste, rédacteur en chef, auteur polémique, fonctionnaire, militaire, courtier, propriétaire de journaux. Il est surtout connu pour son militantisme nationaliste et ses pamphlets. Photographie : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

### L'OFFICE DE LA STATISTIQUE D'UNE GRANDE

banque américaine estimait, il y a deux mois, à 22 milliards de dollars la fortune privée du peuple canadien. Il n'existe aucun moyen d'établir de façon précise quelle est là-dessus la part des Canadiens de langue française. On peut cependant la calculer approximativement en scrutant certains chiffres qui sont à la portée de tous et certains faits que la pratique de sa profession révélera au plus modeste des banquiers. La statistique municipale de la province de Québec, par exemple, nous y aidera.

Recueillie par des fonctionnaires spéciaux, basée sur un rapport annuel et obligatoire des administrations intéressées, cette statistique est maintenant assez complète et assez exacte pour faire autorité. D'après la dernière parue, qui embrasse toutes les municipalités, moins huit d'importance négligeable, fin 1925 la valeur totale de la propriété foncière, dans la province, était de 2 374 492 915 \$, dont 1 810 575 665 \$ pour la propriété imposée, 72 650 892 \$ pour la propriété provisoirement exonérée et 491 266 352 \$ pour la propriété exempte par destination. Les municipalités y figurent en quatre classes, à savoir :

- a) Les municipalités affiliées aux conseils de comté et régies par le Code. Il y en a plus d'un millier; presque toutes administrent des paroisses ou des villages ruraux de 200 à 3 000 âmes.
- b) Les « cités », c'est-à-dire les villes baptisées de ce nom grotesque mais imposant par décret du parlement de Québec, à raison de leur population, de leur importance industrielle ou géographique, ou tout simplement de leur influence électorale. Elles sont au nombre de vingt-trois et leur population va de 5 800 âmes à 907 500.
- c) Les « villes », ou agglomérations plus ou moins arbitrairement dénommées ainsi par nos législateurs. Souvent ce sont de simples villages de quelques centaines d'âmes (l'une, Roxboro, compte 25 habitants), possédés de la manie des grandeurs et qui, entre autres privilèges des grands, recherchent surtout celui de pouvoir s'endetter davantage. Elles sont au nombre de 84.
- d) Les municipalités qui, quoique indépendantes des conseils de comté, ne sont néanmoins ni des « cités » ni des « villes ». Il y en a neuf seulement.

Ces brèves explications données – qui éclaireront un peu notre lanterne – examinerons la répartition de l'évaluation totale entre les quatre classes, par propriété imposée (ou imposable), propriété provisoirement exonérée et propriété exempte d'impôts.

| PROPRIÉTÉ IMPOSÉE                                              | PROVISOIREMENT EXONÉRÉE | EXEMPTE            | TOTAL                |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------|
| a) <b>Municipalités régies par le Code</b>                     |                         |                    |                      |
| 476 815 637                                                    | 5 554 284               | 70 632 619         | 553 002 540          |
| b) <b>Cités (Seigneur, délivrez-nous donc des « cités » !)</b> |                         |                    |                      |
| 1 181 093 183                                                  | 40 974 279              | 375 504 372        | 1 597 562 334        |
| c) <b>Villes (autres que les « cités »)</b>                    |                         |                    |                      |
| 150 897 224                                                    | 25 523 444              | 44 787 046         | 221 207 714          |
| d) <b>Municipalités indépendantes</b>                          |                         |                    |                      |
| 1 779 617                                                      | 598 885                 | 341 815            | 2 720 317            |
| <b>1 810 575 661</b>                                           | <b>72 650 892</b>       | <b>491 266 352</b> | <b>2 374 492 905</b> |

Sur les soixante-dix comtés ruraux qui comprennent les municipalités de la classe A, une quinzaine ont une population mixte : anglaise et française. En comptant comme entièrement anglais tous ceux qui sont dans la proportion de 40 % ou plus<sup>1</sup> et comme français les six autres, on voit que dans les municipalités de cette première classe les Anglais ont pour 59 509 984 \$ de propriété imposée, 207 820 \$ de propriété provisoirement exonérée et 4 692 447 \$ de propriété exempte ; au total, 64 410 251 \$. Ce qui laisse au groupe français 488 592 289 \$.

<sup>1</sup> Argenteuil, Brome, Compton, Huntingdon, Missisquoi, Pontiac, Richmond, Shefford, Stanstead.

L'évaluation de la classe B est plus difficile à partager. Essayons, cependant.

En vertu de la règle de compensation appliquée aux municipalités de la classe A, nous pourrions compter comme françaises toutes les villes de ce groupe excepté Westmount, Verdun et Saint-Lambert. Mais ici, la propriété affectée à l'industrie, presque toute anglaise, a une importance qui rend inapplicable ce mode de calcul<sup>2</sup>. Nous procéderons donc autrement.

<sup>2</sup> Nous ne distinguons pas entre les autres types de propriété, qui existent partout dans des proportions à peu près identiques.

Si nous prenons au hasard à travers la province cinq des petites « villes » les plus françaises et les moins industrialisées – Beauceville, Beauport, Iberville, Rigaud et Roberval, – on constate que, pour une population totale de 8 732 âmes, elles ont une valeur foncière de 6 835 722 \$, soit 783 \$ par tête d'habitant. Pour trouver approximativement la valeur de la propriété non industrielle au chapitre B, nous multiplierons la population totale par 783 \$, prenant pour acquis qu'entre les « cités » du Cap-de-la-Madeleine, de Thetford-Mines, de Shawinigan, de Montréal et de Westmount, par exemple, la valeur moyenne de la propriété d'habitation et des locaux de commerce, par tête d'habitant, est sensiblement la même que dans les cinq petites villes bourgeoises, toutes chefs-lieux de comté, que nous venons d'examiner. On obtient alors, pour les vingt-trois « cités » du groupe, d'une population globale de 134 1212 habitants, 1 050 168 996 \$ de propriété non industrielle. Cette population de 134 1212 âmes étant plus qu'aux trois quarts française, la part des Canadiens français dans la valeur globale de la propriété d'habitation et des locaux commerciaux paraît être de 800 millions environ. Quant à la propriété industrielle, dont la valeur s'établit par soustraction à 547 393 338 \$ (1 597 562 334 \$ moins 1 050 168 996 \$), l'anonymat des sociétés par actions et la physionomie anglaise qu'elles ont presque toutes nous empêchera toujours d'en établir la nationalité. Il est malheureusement trop probable, qu'à de rares exceptions près elles sont de la nationalité indiquée par le nom corporatif. Mettons-en à notre compte un dixième et notre part totale, au chapitre B, s'élèvera à 850 millions.

Au chapitre C le facteur propriété industrielle ne jouera pas séparément, les « villes » industrialisées étant presque toutes anglaises. Au nombre de 24 sur 84<sup>3</sup>, celles-ci ont pour 44 922 075 \$ de propriété imposée, 872 655 \$ de propriété provisoirement exonérée et 6 218 533 \$ de propriété exempte. Au total 52 013 263 \$, ce qui laisse au groupe français 169 194 151 \$.

<sup>3</sup> Nous comptons comme « villes » anglaises Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Bedford, Coaticook, Cookshire, East-Asqui, Greenfield-Park, Hampstead, Huntingdon, Île-Dorval, Lachute, Lennoxville, Maple-Grove, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Québec-Ouest, Richmond, Roxboro, Scotstown, Témiscamingue, Windsor, Farnham, Waterloo.

Des neuf municipalités indépendantes, seule, Senneville est anglaise. Dans les huit autres, entièrement françaises, la propriété foncière de toute catégorie est évaluée à 1 968 517 \$.

Et maintenant, récapitulons :

|    | VALEUR TOTALE | PART DES ANGLAIS | PART DES C.F. |
|----|---------------|------------------|---------------|
| a) | 553 002 540   | 64 410 251       | 488 592 289   |
| b) | 1 597 562 334 | 747 562 334      | 850 000 000   |
| c) | 150 897 224   | 52 013 263       | 169 194 151   |
| d) | 2 720 317     | 751 800          | 1 968 517     |

Valeur apparente de la propriété foncière possédée par les Canadiens français du Québec

1 509 754 957

Les municipalités canadiennes-françaises ayant conservé l'habitude, prise il y a longtemps par crainte des « tasques », de sous-évaluer la propriété imposable et même celle qui pourrait le devenir, ce chiffre de 1 509 754 957 \$, pour correspondre à la réalité, devrait être majoré de 50 %. Depuis bientôt huit ans que mes fonctions m'obligent à scruter des bilans municipaux, je ne m'en rappelle pas un sur dix où l'évaluation foncière ne fût davantage. Pratique stupide, bien propre à affaiblir le crédit de nos municipalités, mais que, dans le pays rural, des conseillers ignorants estiment une sauvegarde contre quel que diabolique imposition des Bourdenne et des Meighen, toujours possible, et qui règne encore dans les grandes villes parce que, là aussi, le contribuable préfère un impôt aménagé en hauteur, sur une assiette plus étroite. De toute façon, l'on peut sans exagération estimer à deux milliards et quart la richesse des Canadiens français de la province de Québec en terres et en bâtiments, compte tenu, comme de raison, des biens congréganistes, des biens de fabriques et autres propriétés collectives.

En partageant la population des différentes classes de municipalités, suivant les règles posées plus haut, pour la propriété d'habitation et les locaux de commerce, on obtient le résultat suivant :

|    | POPULATION TOTALE | ANGLAIS | CANADIENS FRANÇAIS |
|----|-------------------|---------|--------------------|
| a) | 1 228 683         | 131 049 | 1 097 634          |
| b) | 1 341 212         | 335 303 | 1 005 909          |
| c) | 211 558           | 43 552  | 168 006            |
| d) | 6 737             | 564     | 6 173              |
|    | 2 788 190         | 510 468 | 2 277 722          |

J'incline à croire que l'autorité municipale n'a pas toujours résisté à la tentation de souffler les chiffres, car autrement il faudrait prévoir pour 1931 une population totale de plus de trois millions, en augmentation de 600 000 âmes. Je pense notamment à la ville de Montréal, qui, en 1925, sans la banlieue, s'attribuait 907 000 âmes, population qu'elle ne dépasse probablement pas aujourd'hui. La question n'aurait au fond nulle importance si notre inventaire portait sur le Québec seulement, mais comme on ne saurait calculer la richesse des autres groupes français qu'au moyen du quotient de propriété établi pour le groupe québécois, nous sommes bien justifiables de serrer un peu les chiffres. La métropole devant, à chaque recensement officiel, se résigner à un déchet de cent à deux cent mille âmes sur ses propres estimations, on nous pardonnera de lui en ôter aujourd'hui, par anticipation sur celui de 1931, une centaine de mille. Québec prétend à 125 000 ; c'est probablement 15 000 de trop. Et ainsi de suite. On resterait probablement dans la vérité en fixant aux alentours de 2100 000 la force numérique du Québec français en 1925.

Deux milliards deux cents cinquante millions de dollars, pour une population de 2 100 000 âmes, cela fait en chiffres ronds 1 070 \$ par tête d'habitant. Le chiffre paraîtra élevé à la plupart des clients et admirateurs de monsieur Médéric Martin, mais heureusement il n'y a pas que des gratteurs de rues, dans notre province; il y a l'agriculture qui nous sauve, et aussi le travail de fourmi des religieux des deux sexes, qui en multipliant les biens collectifs allège les impôts du peuple et permet à celui-ci d'employer à d'autres fins ses économies. Observer aussi que c'est à l'acquisition de la propriété foncière que le Canadien français des grandes villes a montré jusqu'ici le plus d'aptitudes, quand il voulait sortir de l'esclavage économique.

Si maintenant nous désirons connaître le chiffre de la richesse foncière de tous les groupes français du Canada, une simple règle de trois, rectifiée pour tenir compte de circonstances locales suffira.

Hors du Québec, la population française est de 700 000 âmes environ. Au prorata, cela donnerait 750 millions de dollars de plus. Composés surtout d'agriculteurs, les groupes du Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta, sont probablement aussi riches en biens-fonds que le groupe rural québécois, et cela veut dire une moyenne supérieure à celle de tout le Québec français, où la classe des prolétaires-logataires est très nombreuse. En Ontario, au moins cent cinquante mille Canadiens français sur trois cent mille vivent sur la terre et de la terre, la plupart dans les fertiles régions de Prescott, de Russell, de Glengarry, du Nipissingue et du Témiscamingue. Là non plus, la richesse foncière ne saurait être inférieure à celle du Québec français. Toutes proportions gardées, même état de chose ou à peu près en Acadie et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Par contre, il y aurait peut-être une *allouance* à faire pour le groupe du Nouveau-Brunswick, qui presque partout fournit la main d'œuvre aux industriels anglais ou en est encore à la première phase de l'établissement agricole. Mettons, pour l'ensemble des groupes extérieurs avec leur population totale de 700 000 âmes, 500 millions de dollars seulement. Nous n'en aurions pas moins, pour tout le Canada français, une richesse foncière de 2 750 millions. Comme nous avons pris notre base de calcul, pour une part dans les soixante-dix comtés ruraux et pour le reste dans les petites villes canadiennes-françaises du Québec, où la richesse est très modique, ce chiffre ne nous semble nullement exagéré.

Je dis : « Nous n'en aurions pas moins... ». C'est qu'en effet nous n'avons pas encore parlé des dettes hypothécaires, qui sont considérables.

On peut dire sans crainte de se tromper que dans le Québec, y compris Montréal, les hypothèques données par des Canadiens français sont compensées par un montant égal de créances hypothécaires détenues par nos compatriotes. Il en va de même pour la majeure partie du groupe rural d'Ontario. Le facteur n'a guère plus d'importance dans les provinces de l'Atlantique, qui fournissent peut-être, comme elles s'en vantent,

beaucoup d'hommes d'État, à coup sûr beaucoup d'hommes de gueule, mais où le crédit foncier, comme d'autres institutions économiques indispensables, est encore à organiser; où le prêt hypothécaire ne se pratique à vrai dire qu'entre voisins; où l'on peut, par conséquent, comme chez nous, appliquer la règle de compensation. Il est au contraire à présumer que nos colonies agricoles de l'Ouest, malgré leur aisance relative, sont, comme les colonies anglaises correspondantes, largement endettées aux banques de crédit agricole, qui, dans ces provinces comme en Ontario, sont des institutions anglaises. Il semble cependant que le chiffre global des dettes hypothécaires de tous les groupes canadiens-français de l'extérieur envers l'étranger ne puisse dépasser cent millions, ce qui supposerait encore un fardeau moyen de deux mille dollars sur 50 000 fermes.

Déduction faite de ces cent millions, le total de l'avoir foncier du peuple canadien-français reste à 2 650 millions.

Pour ce qui est de la richesse mobilière, les éléments de calcul nous font presque entièrement défaut. Il ne nous sera cependant pas impossible d'arriver à une approximation plausible en nous aidant des signes visibles, à la façon du géologue. Ici encore notre base sera la province de Québec.

D'une façon générale, on peut dire que dans une vie économique organisée comme la nôtre, ou aussi imparfaitement organisée, les principales et à vrai dire les seules catégories de biens mobiliers sont :

- a) les créances hypothécaires ;
- b) l'actif des banques (y compris, bien entendu, les dépôts), des municipalités, des sociétés de rentes viagères ;
- c) les obligations de gouvernements et autres corps publics et des sociétés privées, autrement dit le portefeuille à revenu fixe ;
- d) les actions d'entreprises à fonds social, que nous appellerons le portefeuille actif ;
- e) les fonds d'industrie ou de commerce exploités par des particuliers, des familles, des firmes en nom collectif, des sociétés dont toutes les actions appartiennent à une famille, à un groupe restreint d'associés ou à un particulier et ses employés.

Nous avons liquidé plus haut, dans le calcul de la propriété foncière, le compte des créances et des dettes hypothécaires. Il n'y a donc plus à s'en occuper.

En fait de banques, nous avons la Canadienne-Nationale, avec un actif total de 125 millions, et la Provinciale avec 45, soit 170 millions pour les deux. Environ la moitié de cette somme a été place en fonds publics ou dans d'autres papiers réalisables à demande, et, bien qu'il existe une relation de débiteur à créancier entre la banque et ses déposants, du point de vue qui nous occupe cette moitié rentre intégralement dans l'avoir pécuniaire de notre groupe ethnique. La dette qui, du fait des avances consenties à l'industrie et au commerce, contrebalance l'autre moitié, disparaîtra de même, s'il en est tenu compte dans l'évaluation du dernier chapitre (E). La Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal a 55 millions de dollars de dépôts; au moins les deux tiers de cette somme, mettons 35 millions, nous appartiennent. La Caisse d'économie Notre-Dame, de Québec, en a pour près de quinze millions, dont plus de dix millions à nous. Les Artisans, l'Alliance nationale, la Caisse nationale d'économie, les Prévoyants, ont ensemble près de 5 millions. 170+35+10+25 : première visibilité, incontestable croyons-nous, de 240 millions. Nous laissons de côté le capital-dépôts des Caisses populaires, prêté sur place ou re-déposé pour partie dans les banques à charte (quant à leur avoir propre, il est, à vrai dire, insignifiant). En revanche, nous n'oublions pas les fonds déposés par nos compatriotes dans les banques purement anglaises. De ce chef, il y aurait probablement lieu de majorer de 30 à 40 millions le total du chapitre, qui passerait ainsi à 275 millions.

Nous évaluerons séparément le portefeuille à revenu fixe et le portefeuille actif parce que pour le premier nous avons, tout imparfaits qu'ils soient, des moyens d'évaluation qui pour l'autre nous font défaut.

Toutes les banques de placements (*investment banks*) canadiennes-françaises ont leur siège dans la province de Québec. À part deux, dont l'une avant cette date ne traitait pas avec le public, mais servait surtout de pourvoyeuse aux maisons anglaises de même catégorie ou à certaines sociétés d'assurances, et dont l'autre faisait uniquement le commerce des créances immobilières, toutes ont commencé leurs opérations depuis 1918. Non compris les transactions qu'elles faisaient entre elles ou avec des maisons anglaises, ni les opérations de remploi auxquelles elles participaient et qui évidemment n'ajoutaient pas au chiffre du portefeuille, elles ont vendu toutes ensemble entre 15 et 25 millions de dollars d'obligations par année. Mettons 20 millions; pour neuf années, cela donnerait 180 millions. Mais tandis que ces maisons n'ont presque pas de clients anglais, les clients français des maisons anglaises ne se comptent pas, et ils se recrutent pour la plupart dans la classe riche. De toute façon, et même en tenant compte des pertes éprouvées sur certains titres, le groupe français du Québec ne saurait avoir en portefeuille moins de 200 millions de dollars de bonnes valeurs à revenu fixe. Ce chiffre s'accorde d'ailleurs avec ce que je crois personnellement savoir de certaines paroisses-types dont j'ai pu observer, de loin il est vrai, mais toujours attentivement, la situation économique. Pour tous les groupes de l'extérieur, il ne faut probablement pas compter plus de 15 à 25 millions : leurs besoins d'argent sont trop grands, et du reste, en général, l'éducation économique qui se poursuit dans le Québec depuis une dizaine d'années n'étend pas encore ses bienfaits jusqu'à eux. Fidèles à notre souci d'exactitude, mettons 10 millions. Donc, pour tout le Canada français, 210 millions.

À l'exclusion des actions émanant de lanceurs d'affaires, vendues par des colporteurs et condamnées neuf fois sur dix à se liquider par zéro, notre chapitre D ne comprend que les titres cotés à la Bourse, grande ou petite (*curb*), négociables à vue, par conséquent, et présentant la garantie de valeur, relative dans certains cas mais presque toujours véritable, que comporte l'admission à la cote. Ici, je l'avoue très franchement, je n'ai rien de rien pour me guider; du moins aucun fait, même fragmentaire, dont je pourrais faire état publiquement. Attaché cependant à une banque de placements qui est elle-même étroitement apparentée à une maison de bourse, j'incline à croire qu'en valeur le portefeuille actif égale au moins la moitié du porte-feuille à revenu fixe. Moins nombreux que les obligataires, surtout à la campagne, — et pour le moment c'est probablement tant mieux, — les actionnaires sont généralement beaucoup plus riches. À Montréal, entre une dizaine de Canadiens français que nous connaissons tous, il ne serait pas impossible de trouver vingt à vingt-cinq millions de bons titres actifs. À Montréal et à Québec, les portefeuilles actifs de 100 à 200 mille dollars sont relativement nombreux. La moitié de 210 millions, c'est 105 millions. Vu l'excessive insuffisance de nos données, mettons 50 millions seulement pour le Québec et zéro pour les autres provinces.

Le volume des crédits bancaires à l'industrie et au commerce nous aidera à évaluer l'actif du dernier chapitre (E). Je ne crois pas me tromper en prenant pour acquis que dans la moyenne ces crédits sont garantis par un actif du double. En d'autres termes, chaque dollar prêté est garanti par deux dollars de matières premières, de marchandises, de créances ou autres valeurs, déduction faite des dettes garanties par priorité. L'actif engagé aux banques françaises par des Anglais étant plus que contrebalancé par celui que des Canadiens français ont engagé aux banques anglaises, les 70 à 75 millions d'avances de la Canadienne-Nationale et de la Provinciale à l'industrie et au commerce indiqueraient donc un actif net à peu près égal. Ce que cette somme pourrait avoir d'exagéré se compense amplement par l'avoir des petits commerçants, très nombreux chez nous, qui n'empruntent jamais à la banque. En évaluant à une dizaine de millions la part des groupes extérieurs, moins avancés dans l'ordre industriel et commercial, mais beaucoup moins favorisés à l'article du crédit, par conséquent moins endettés, on obtient, pour ce chapitre, quelque 80 millions.

Récapitulons une fois de plus (chiffres en millions) :

|                                                   |       |
|---------------------------------------------------|-------|
| a) Créances hypothécaires (déjà compensées)       | néant |
| b) Actif des banques, des mutualités, etc.        | 275   |
| c) Portefeuille à revenu fixe (obligations, etc.) | 210   |
| d) Portefeuille actif                             | 50    |
| e) Valeur nette des entreprises                   | 80    |
| Total                                             | 615   |

Avec 2 650 000 \$ de propriété foncière, cela fait une richesse totale de 3 265 millions environ.

Nous ne parlerons pas des dettes fédérales et provinciales qui grèvent cet actif, ce facteur étant également omis du calcul qui porte la richesse totale du pays à vingt-deux milliards.

Il n'y aurait apparemment pas lieu non plus de faire entrer en ligne de compte la dette municipale du Québec, puisque, fin 1925, les municipalités de cette province avaient, pour une dette globale de 277 513 213 \$ un actif propre de 279 875 291 \$ (y compris 55 996 465 \$ d'espèces en caisse et d'impôts à recouvrer); ni sa dette scolaire, puisque, comme on le constate à l'étude des statistiques particulières qui s'y rapportent, elle est sensiblement dépassée par la valeur des locaux d'enseignement. Si toutefois on observe que la propriété publique est déjà, pour une bonne part, comprise dans l'évaluation municipale au chef des exemptions, nous sommes bien forcés de réduire d'une couple de centaines de millions l'évaluation de notre richesse totale. Les primes payées en libération totale ou partielle de polices d'assurance — particulièrement d'assurance-vie — constituent un avoir qui n'est pas négligeable, mais même en attribuant à tout l'actif oublié une valeur de cent millions l'on atteint à peine 3 200 millions. Sur 22 milliards, c'est en chiffres ronds un-septième. Or, nous formons approximativement deux septièmes de la population du pays. En d'autres termes, notre richesse économique ne dépasse pas la moitié de notre importante numérique. C'est peu, c'est beaucoup trop peu. Et pourtant, pour apprécier équitablement notre situation économique actuelle, il est indispensable de se reporter trois quarts de siècle en arrière.

Ou plutôt, n'est-ce pas plutôt à 1760 qu'il faudrait remonter pour trouver la cause première de notre infériorité économique? Jusque-là l'agriculture, au Canada, compte tenu de la lenteur et de la difficulté des communications, a marché presque du même pas qu'en France. Quelques années encore et elle profiterait de l'heureuse révolution — la première depuis Sully — qu'y apportèrent Turgot et les économistes. La conquête met brusquement le pays sous le coup d'un gouvernement qui ne connaît d'autres intérêts que ceux du commerce ou qui ne s'occupe de la chose agricole que pour tailler des royaumes à ses favoris dans le domaine public. Après cinquante ans de ce régime, la terre, seule ressource de la population, commence à s'appauvrir. Dans la préface de ses *Dix ans au Canada*, Gérard-Lajoie note, d'après Durham, qu'aux environs de 1835 «la propriété subissait une dépréciation alarmante, la terre ne valant pas un cinquième de ce qu'elle valait aux États-Unis.» Le Haut-Canada n'est, à la vérité, pas mieux partagé; il semble même que ce soit là que le favoritisme du gouvernement en matière de concessions agraires se soit pratiqué le plus en grand. Mais quand, au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, les agriculteurs anglais et écossais commencent à émigrer vers notre pays, ils apportent avec eux des procédés nouveaux, qui pendant longtemps leur seront propres et ne profiteront qu'à eux<sup>4</sup>. Écoutons là-dessus Turcotte, dans son exposé de la situation du Bas-Canada en 1841 :

<sup>4</sup> Du reste, que les choses se passent dans le Haut ou dans le Bas-Canada, ce sont pareillement des Anglais que les grandes concessions agraires enrichissent.

«Dans le Bas-Canada, dit-il, l'agriculture était pratiquée par l'ancienne population d'après le vieux système français. Il faut excepter cette partie des Cantons de l'Est où les immigrants venaient d'y introduire des améliorations nouvelles. Dans le Haut-Canada, au contraire, les colons européens avaient apporté les systèmes améliorés d'agriculture en usage dans leurs pays respectifs. En outre, le sol était plus nouveau, le climat plus doux : ces circonstances firent que cette province put jouir d'une prospérité un peu plus grande.»

Turcotte ajoute, il est vrai, que «les deux provinces étaient en général prospères», mais inutile de dire que, la routine continuant dans le Bas-Canada et le progrès s'accroissant dans le Haut, il arrivera un moment où les vieilles terres seront ruinées chez nous et plus productives que jamais chez les nouveaux venus. Nos premiers traités d'agriculture — ceux de l'abbé Picotte, de Cauchon — datent des alentours de 1870 et ils ressemblent à des almanachs de Pilules Moro; celui de Larue, postérieur de quelques années, envisage surtout la culture des céréales, qu'il vise à rénover, mais qui a épuisé nos terres. Ce n'est que vers 1880 qu'on songera, sous l'inspiration d'un fonctionnaire instruit et clairvoyant, monsieur Gibault, à créer l'industrie laitière. Je l'ai noté quelque part et je le répète, car c'est pure vérité, par suite de l'isolement qui avait résulté de la conquête, notre agriculture, il y a une cinquantaine d'années, en était rendue à se pratiquer plus empiriquement que celle des Romains, avec un appareil sensiblement le même. La colonisation, qui fut toujours active dans le Bas-Canada, ne suffira bientôt plus à compenser, par les abondantes récoltes qu'elle nous vaut, l'épuisement de la vallée laurentienne. De là l'effroyable hémorragie de l'émigration, qui durera cinquante ans, laissant la province de Québec exsangue et sans vie. Et qu'on ne dise pas qu'il y eut de notre faute, car il serait inouï qu'une colonie arrachée à la mère-patrie et presque ruinée par la guerre, pressurée par le conquérant, restât pendant trois quarts de siècle sans chefs civils ou politiques, sans écoles et pour ainsi dire sans moyens de communication avec le monde extérieur, et qu'elle n'en fût pas profondément atteinte dans ses forces vives.

Le commerce, à qui l'agriculture est sacrifiée et qui est à la base de toutes les grandes fortunes de cette époque, n'est guère praticable qu'aux Anglais. Sous un régime où les vaisseaux anglais sont seuls admis dans les eaux canadiennes et où les échanges avec les États-Unis sont presque impossibles, les Canadiens de vieille souche, désavantagés par leur langue et leur inexpérience, manquant de crédit, sont forcés d'abandonner aux nouveaux venus l'importation comme l'exportation. Cette situation durera jusqu'au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, et pour les mêmes causes, auxquelles viendra s'ajouter la résignation fataliste d'un peuple habitué à la pauvreté. Quand l'industrie mécanique, source éventuelle de fortunes plus vastes encore, fera son apparition, les Canadiens français y montreront un esprit d'initiative rien moins qu'étonnant, mais le manque de préparation technique et de capitaux les condamneront d'avance à l'insuccès. Pour ne parler que de ce dernier désavantage, on jugera de ce qu'il fut quand on saura qu'il y a dix ans à peine la principale institution de crédit canadienne-française se voyait, faute de fonds, dans l'impossibilité d'accepter la clientèle d'une des maisons de change les plus solides de Montréal.

En 1840, le Bas-Canada, avec une population de 650 000 âmes, a une dette publique de 137 576 livres seulement, et la province anglaise avec ses 400 000 âmes doit 1 398 855 livres, somme très considérable pour l'époque<sup>5</sup>. Tout en réduisant, dans ses évaluations, la dette du Haut-Canada à 200 000 livres, le gouverneur, Poulett Thomson, écrit à Londres que la province s'en va à la banqueroute. Un des objets de l'union législative sera précisément de faire porter au Canada français la majeure partie de ce fardeau qui ne lui incombe ni en justice ni en équité.

<sup>5</sup> Appendices des journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada pour la session de 1847.

Jusqu’à 1867 et longtemps après, le Bas-Canada sera traité en parent pauvre dans le partage des travaux publics. Il n’en saurait d’ailleurs être autrement, quand du fait des lois électorales et de leur application arbitraire, la moitié des comtés canadiens-français sont représentés par des Anglais. L’injustice deviendra vite si criante qu’un représentant anglais de la ville de Québec, monsieur Dewitt, et un des chefs canadiens-français, sir Étienne-Pascal Taché, en feront le sujet d’une protestation indignée. Protestation qui se répétera à plusieurs reprises au parlement et dans la presse, toujours en vain. Au 30 juin 1847, c’est-à-dire après un peu plus de six années d’« union », la part totale du Haut-Canada s’élève à 1 475 844 livres et celle du Bas, plus peuplé, à 820 172 livres seulement<sup>6</sup>. En 1867, avec une population sensiblement égale et les avantages climatiques, géologiques et géographiques du côté de la province anglaise<sup>7</sup>. L’Ontario a 2 548 milles de chemin de fer par millier d’habitants, le Québec 2,25 milles seulement<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> *Loc. cit.*, état officiel préparé par le secrétaire des Travaux publics, Thomas-A. Begly.

<sup>7</sup> Lire sur ce sujet dans le dernier numéro de *l’Actualité économique* un article très remarquable de monsieur Nagant, professeur à l’Institut agricole d’Oka.

<sup>8</sup> État comparatif cité par monsieur Gouin, alors ministre de la Colonisation, à Québec, dans son étude de 1903 sur le régime des subsides fédéraux aux provinces.

De tout temps la part des Anglais dans le personnel administratif a été disproportionnée à leur importance numérique. Gérin-Lajoie note qu’en 1840, dans la province française du Bas-Canada, 314 fonctions publiques sur 350 étaient remplies par eux. En 1847, aux travaux publics des Canadas-Unis, dans un personnel technique de onze, deux Canadiens français seulement, et encore sont-ils apparemment de simples contremaîtres, car l’ouvrage auquel ils sont employés est dirigé par un nommé Russell. Un relevé fait par *le Droit* dans toutes les branches de l’administration fédérale montre qu’au commencement de l’année courante les Canadiens français, qui forment aujourd’hui 28 ou 29 % de la population du pays, avaient en tout 19,12 % des emplois et touchaient 18,77 % des traitements. Et si le manque d’écoles spéciales peut n’avoir pas été étranger à cet état de chose dans les commencements du régime fédéral, il y a déjà longtemps qu’il n’en est plus ainsi. Quant à l’ignorance de l’anglais, on serait mal venu à l’alléguer contre nous, puisque nos classes dirigeantes étaient dès 1840 les seules à posséder les deux langues du pays. On admettra d’ailleurs une fois de plus que, dans notre province catholique, un régime qui réserva pendant si longtemps l’aide de l’État à l’enseignement protestant n’était point propre à populariser l’instruction. Chez nous, jusqu’à la fin du siècle dernier, le manque d’écoles aura empêché de naître toutes les institutions publiques et privées qui pour voir le jour et grandir ont besoin de l’instruction des masses ou de la formation technique des classes instruites.

Observons encore comment s’est peuplé l’Ouest canadien et au profit de qui. De même que le parlement impérial, en 1840, nous avait imposé l’union pour nous ruiner et nous noyer<sup>9</sup>, la fédération, en 1867, ne fut pas sitôt votée, que la politique du Canada anglais fut de traiter comme son bien propre les immenses et riches territoires restant à acquérir et à organiser. Nous achetions et mettions en valeur à frais communs, on nous écartait systématiquement du mouvement de colonisation. Dans l’étude précitée, après avoir établi par des chiffres que le pouvoir central s’est réservé les plus belles sources de revenu tout en mettant les plus fortes dépenses à la charge des provinces, monsieur Gouin note que le Québec ne retire à peu près rien du budget toujours grandissant de l’immigration, et il ajoute : « Tout ce que nous demandons au gouvernement fédéral, c’est de se rappeler un peu ce que Québec a fait pour la prospérité du pays; de se rappeler que si le Canada ne commence pas à l’Atlantique pour se terminer au lac Winnipeg, il ne commence pas non plus au lac Winnipeg pour se terminer au Pacifique. » Aujourd’hui encore – et n’est-ce pas hier qu’un ami de *l’Action française* en a fait la preuve? – le voyage de Londres à Winnipeg coûte moins cher au colon britannique que le voyage Montréal-Winnipeg au colon canadien.

<sup>9</sup> Voir, par exemple, les déclarations de sir Robert Peel.

Ces multiples circonstances, nées pour la plupart d’une politique parfois inconsciente, le plus souvent délibérée, de nos concitoyens anglais, n’étaient et ne sont pas faites pour nous enrichir. Aurions-nous, au point de vue économique, gagné davantage à nous angliciser dès le lendemain de la conquête? C’est possible, encore que les colons irlandais, qui parlaient pourtant l’anglais, ne furent pendant longtemps guère mieux traités; mais pour un peuple, acheter la richesse matérielle à ce prix, c’est n’exister plus.

Par notre effort de ces dernières années, nous avons montré que nous n’étions indifférents ni à notre bien-être matériel ni à celui du pays. Nous nous sommes créé de toutes pièces un enseignement agricole, commercial, professionnel (*technical*) et polytechnique. Quand le pouvoir central, poussant l’injustice jusqu’au scandale, nous refusait de relier par un chemin de fer, à travers une vieille et peuplée région agricole, Québec et Montréal, le gouvernement de Québec s’est chargé de cet ouvrage à lui seul; ce n’est que plusieurs années après qu’Ottawa s’est décidé à payer sa part. Grâce à monsieur Gouin dont ce sera l’honneur, nous avons été les pionniers de la construction des routes. Ce sont les anciens terrassiers du Canadien-Pacifique, leurs parents, leurs amis du vieux Québec, venus à leur appel, qui ont déboisé et mis en valeur les bonnes terres du Nouvel-Ontario, où les pouvoirs publics s’efforçaient vainement d’implanter des agriculteurs de langue anglaise. Durant la dernière guerre, pendant que des provinces colonisées avec le produit de nos impôts prorogeaient l’échéance de leurs dettes et que l’Ontario et le Nouveau-Brunswick eux-mêmes autorisaient leurs tribunaux à accorder le moratorium des dettes hypothécaires, le Québec « tenait le coup » et contribuait ainsi plus que toute autre province à sauver le crédit du pays. Encore aujourd’hui, de tous les gouvernements provinciaux, c’est celui de Québec qui jouit du meilleur crédit financier aux États-Unis et en Angleterre.

J’aurais pu améliorer très sensiblement notre position au tableau de la situation économique générale, en soustrayant de la richesse totale du pays ce qui appartient à des sociétés juridiquement canadiennes, financièrement anglaises ou américaines, dont les dividendes s’en vont à l’étranger. Je ne l’ai pas fait. Partant de ce principe qu’en ce pays, par la force des choses, ce qui n’est pas à nous travaillera éventuellement contre nous, j’ai crédité au Canada anglais tout ce qui entre dans son organisation économique. Je crois avoir démontré, cependant, que les causes de notre pauvreté relative – par comparaison, en effet, notre aisance est aussi le contraire ne résident pas toutes en nous-mêmes, et qu’à tout prendre, si nous avons paru à certaines heures entraver le progrès matériel du pays, nous nous sommes rachetés dans la mesure où il n’en dépendait que de notre volonté.

---

*Les Canadiens français  
et le développement économique du Canada,*  
d’Olivar Asselin (1874-1937)  
est paru dans *L’Action française*,  
en mai-juin 1927.

ISBN : 978-2-89668-757-2

© Vertiges éditeur, 2019

– 0758 –

Dépôt légal – BAnQ et BAC : troisième trimestre 2020

**Lecturiels**

www.lecturiels.org